

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AVRIL 2016**

PRESENTS : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; SEUX Vincent ; THIERS Kenza ; DALMAS Martine ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; SOUVIGNET Muriel ; CHORAIN Claudie ; DEFOURS Roger ; EPALLE François ; MOUNIER Catherine ; DOURRET Josselin.

ABSENT EXCUSE : DURIEU Antonin, procuration à Catherine BONY.

SECRETAIRE : DOURRET Josselin.

DELIBERATIONS

PRET MAISON MEDICALE :

Mesdames DROIN et THIERS se sont retirées au moment de la présentation des débats et du vote du dossier.

Monsieur MEJEAN, 1^{er} Adjoint fait part, qu'afin de financer les travaux de la maison médicale, il y a lieu de recourir à un emprunt de 200 000 €.

Il fait part de la proposition de la Caisse d'Epargne qui propose un taux de 2,11 % sur 20 ans.

Le Conseil Municipal approuve cet emprunt.

TARIFS DE L'EAU 2017 :

- Les investissements et les travaux de réparation obligent la municipalité à augmenter les tarifs de l'eau
- Une comparaison est faite par rapport aux autres communes
- Une simulation est proposée sur une hausse de 2 à 4%

La décision est prise d'augmenter la redevance fixe de 5%

La décision est prise d'augmenter la location compteur et le prix de du m3 de l'eau de 3%

Ce qui correspond à une hausse moyenne de 3%

Les nouveaux tarifs pour 2017 seront les suivants :

*de 0 à 400 m3 : 1,08 €/m3

*de 401 à 1000 m3 : 0.89 €/m3

*au-delà de 1000 m3 : 0.83 €/m3

*Redevance fixe : 70.73 €

*Location de compteur : 6.76 €

TARIFS ASSAINISSEMENT 2017 :

Afin de financer les travaux à venir, il est décidé d'augmenter les tarifs de 4 %.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

*Droit fixe : 36.80 €

*Prix de la redevance : 1.06 €/m3

Assainissement collectif PAC inchangé soit 2 100 €.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FRAIS DE REPAS DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE :

- Les 10 bénévoles de la bibliothèque sont amenés, dans le cadre du service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leur formation.

Mme le Maire fait part qu'elles ont sollicité le remboursement de leur repas pris lors de ces formations. Elle expose que ce remboursement peut être effectivement pris en charge par la commune et propose le remboursement de ces repas au prix fixé par décret ; soit 15,25 € par repas.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

DEGATS OCCASIONNES AU GYMNASE :

- Après constatation des dégradations au gymnase dans la nuit du 11 au 12 avril 2016, par des jeunes estivants.
- L'estimation des réparations s'élève à 1 200 €.
- Une plainte a été déposée par Madame le Maire auprès de la Gendarmerie.

Après enquête de la Gendarmerie et interpellation des jeunes concernés un chèque de 1 200 € a été établi par la famille pour dédommagement.

La plainte a été retirée.

Le Conseil Municipal approuve ce remboursement.

CONVENTION TRES HAUT DEBIT :

- La municipalité rappelle son engagement pour l'installation de la fibre à hauteur de 98 100 € sur 10 ans soit 9 810 € / an à partir de 2016, d'où l'obligation de signer une convention avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat.
- Le nombre de prise est de 654
- La participation de la municipalité par prise est de 150 €.

Le Conseil Municipal approuve cette convention.

DIVERS

ADRESSAGE POUR LE TRES HAUT DEBIT :

Un groupe de travail est constitué avec : Roger Defour, Martine Dalmas, Muriel Souvignet. Josselin Dourret
Cette commission a pour rôle de déterminer le nombre de panneaux et de numéros qu'il faut commander pour le balisage de la commune de Marlhes, délai juillet 2016.

Cette commission débutera à partir de mi-mai.

LECTURE DE DIFFERENTS COURRIERS :

- Lettre de l'association « Marlhes mon Amour » sur le projet de lotissement de Loire habitat.
- Le rapport d'activité de la bibliothèque municipale.
- Rapport du SICTOM Velay Pilat du Comité Syndical du 9 mars 2016.
- CPIE compte rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2016.
- Lettre de la Gendarmerie Nationale ; DISCOURS AUX ELUS, par le Major DESPRES François.
- Dépôt de 2 permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES

- Le quitus étant épuisé Madame le Maire lève la séance.
-